

N° 2022/E4/51

**Question orale déposée par Françoise CAMPANA
Au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

OBJET : Réhabilitation du patrimoine.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

L'histoire de la Corse est très riche et nous avons la chance d'avoir un patrimoine bâti et mobilier important, qui est là pour en témoigner.

Nous avons un pays à construire et pour cela, il nous faut savoir ce que nous sommes, et d'où nous venons. C'est là tout l'intérêt de la rénovation et de la valorisation patrimoniale.

Depuis la loi de 2002, la Corse est compétente pour financer la rénovation des monuments historiques. Ces dernières années, nombreux sont les bâtiments historiques qui retrouvent de leur superbe notamment par le biais de financements importants de la Cullettività di Corsica. Vous étiez d'ailleurs présent samedi dernier, à Castifau, pour la réouverture de l'Eglise San Niculau. On pourrait penser aussi à la Chapelle de San Gavinu d'Ampugnani, inaugurée en mars 2021, ou encore à l'Eglise San Michele de Penta di Casinca, en janvier 2022.

Dans le même temps, en 2019, était créé le Centre de Conservation–Restauration du Patrimoine Mobilier de Corse (CCRPMC), établissement de la Collectivité de Corse. Ce dernier permet la restauration, en Corse, à Calvi, de notre patrimoine mobilier.

La préservation de ces édifices et leur mise en valeur apparaissent donc centrales dans les politiques publiques que vous mettez en œuvre.

Dans ce domaine, il serait donc particulièrement intéressant d'avoir une vision globale sur l'ensemble des opérations effectuées, en cours et à venir.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, pouvez-vous apporter un éclairage global sur la politique de rénovation et de valorisation patrimoniale que vous menez, et sur les apports du transfert de compétences issu de la loi de 2002 ?

A ringrazià vi.